



Publication législatives à l'Etat du Valais

Faire simple travailler mieux

14^{ème} Séminaire d'informatique juridique de Macolin
Lundi 24 mars 2014

Trame de présentation

- **Introduction**
 - ▲ Stratégie, projet, objectifs et expériences
- **Présentation du nouveau recueil systématique**
 - ▲ Environnement
 - ▲ Création et gestion des actes
 - ▲ Publication
 - ▲ Options en cours de réalisation
- **Modularité & Evolutivité**
 - ▲ Mutualisation agile avec la boîte à outils
 - ▲ Optimisation de la gestion des tâches et des dossiers
- **Participation au projet, mutualisation**
- **Questions et réponses**



Introduction



Stratégie

- ▲ Disposer d'un outil convivial, à jour, avec une parfaite maîtrise de son évolution technologique
- ▲ Garantir la pérennité et le stockage en interne de toutes les données juridiques

Projet et objectifs

- ▲ Répondre aux attentes fédérales et utilisant la norme e-ch 0095. Cette norme permet d'optimiser la gestion, la distribution, et la lecture des actes ainsi que la portabilité des contenus sur d'autres types de plateformes,
- ▲ L'outil valaisan offre aux gestionnaires des options permettant la gestion de tout le cycle de vie d'un acte, et cela dès sa création

Introduction

Expériences acquises

- ▲ Les activités liées au domaine juridique sont complexes et nécessitent un environnement soutenu par un processus d'amélioration continue,
- ▲ Les besoins et attentes dans ce domaine sont en constante évolution, une écoute attentive doit être privilégiée
- ▲ La digitalisation étendue des actes par tous les partenaires, permet d'offrir un registre intercantonal offrant des informations croisées et pérennes. A terme, les jurisprudences cantonales et fédérales, devraient aussi être intégrées (weblaw)



Direction à prendre et objectifs communs

- ▲ Les cantons doivent conjuguer leurs efforts pour normer leurs données juridiques de manière à pouvoir offrir des conditions d'utilisation optimales aux parties prenantes.

Introduction

But de la démarche

- ▲ **Simplifier le travail des juristes** en proposant des méthodes innovantes, tant pour la gestion des actes législatifs que pour les personnes en charge de la gestion de dossiers juridiques.
- ▲ Ne pas focaliser sur les outils disponibles sur le marché , mais **trouver des solutions** pour faire avancer le projet e-justice.
- ▲ **Garder le cap** et la vue des objectifs communs, engager la transformation, structurer et normaliser les actes législatifs cantonaux. Garantir l'authenticité des actes (visa digital) et la sécurité des infrastructures.
- ▲ Proposer des solutions permettant d'**inscrire la démarche dans la durée** (mutualisation) afin que les cantons puissent mettre rapidement a disposition de leurs clients des actes consultables et utilisables de manière électronique (format de données CHLexML)

Présentation du nouvel outil Valaisan



Méthodologies et environnement de travail

- Présentation du nouvel environnement et de ses fonctions. (En cours de réalisation depuis décembre 2013

- ▲ Créer la loi, déplacer des articles, modifier la structure, gérer des tableaux et des images, ajouter des notes.
- ▲ Format d'exportation PDF, HTML, XML, Word

- Prochaines étapes et optimisations prévues

Présentation du nouvel outil Valaisan

Lorsque expériences, outils et besoins se conjuguent.

Nous souhaitons avant tout donner une réponse concrète aux besoins des utilisateurs de l'outil, et dans ce sens, nous travaillons en ce moment sur l'optimisation de certaines fonctions

- ▲ Copier ou déplacer plusieurs articles et sections au cours de l'acte
- ▲ Mise en miroir des articles à modifier et acte modifiant
- ▲ Jurisprudences / Liens
- ▲ Recherche par abréviations et dans les articles



Présentation du nouvel outil Valaisan

- ▲ Copier ou déplacer plusieurs articles et sections au cours de l'acte.

The screenshot displays the Valaisan legislative tool interface. At the top, there is a navigation bar with tabs: "Législation cantonale", "Espaces de travail", "Applications", "Profil", "Tableau de bord", and "Déconnexion". Below this, the page title is "[Nouvel Acte Législatif] - [Recueil]" and the user role is "Administrateur | Principal".

Below the navigation bar, there are four icons: "Déplacer" (move), "HTML", "PDF", and "Retour" (return). A dropdown menu labeled "[Articles]" is visible below these icons.

The main content area is titled "[DEPLACEMENT DES ARTICLES]" and contains a list of articles and sections with checkboxes and "monter" (up) and "descendre" (down) buttons:

- [Racine]**
 - descendre** Article premier Répartition
 - monter** **descendre** Art. 2 Présidence - Rang
 - monter** **descendre** Art. 3 Direction de département
 - monter** **descendre** Art. 4
 - monter** **descendre** Art. 5 Conseil d'administration
 - monter** Art. 6 Activités accessoires
- Séances**
 - descendre** Art. 7 Directive
 - monter** **descendre** Art. 8 Urgence
 - monter** **descendre** Art. 9 Procès-verbal
 - monter** Art. 10 Signature
- Dispositions diverses**
 - descendre** Art. 11 Guide protocolaire
 - monter** Art. 12

Présentation du nouvel outil Valaisan

▲ Vue des actions entre l'acte modifié et l'acte modifiant.

The screenshot displays the 'Editon d'un acte législatif - [Recueil]' interface. At the top, there is a navigation bar with tabs: 'Législation cantonale', 'Espaces de travail', 'Applications', 'Profil', 'Tableau de bord', and 'Déconnexion'. Below this, the title 'Editon d'un acte législatif - [Recueil]' is shown, along with the user role 'Administrateur | Principal'. A toolbar contains icons for 'Publier', 'Sauver', 'HTML', 'PDF', and 'Retour'. The main content area is titled 'Loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle' with an 'éditer' button. The text is divided into sections: '[PREAMBULES]' containing the preamble text, and '[CORPS]' containing the articles. The first article, 'Art. 4 al. 1 let. c et f et al. 2 Prestations du fonds', is expanded to show its details, including a list of actions (voir, éditer, supprimer, monter, descendre) and the text of the article. The right sidebar contains sections for '[Informations]', '[Annexes]', '[Arborescence]', and 'Article référent'.

Législation cantonale | Espaces de travail | Applications | Profil | Tableau de bord | Déconnexion

Editon d'un acte législatif - [Recueil] Administrateur | Principal

Publier | Sauver | HTML | PDF | Retour

Loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle

[PREAMBULES]

Le Grand Conseil du canton du Valais
vu les articles 31 alinéa 1 chiffre 1 et 42 alinéa 1 de la Constitution cantonale;
vu la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam) du 11 septembre 2008;
sur la proposition du Conseil d'Etat,
ordonne:

[CORPS]

I

Art. 4 al. 1 let. c et f et al. 2 Prestations du fonds

¹ Le fonds contribue à financer, dans les limites du règlement d'exécution et de ses ressources, notamment:
c) abrogée;
f) abrogée;

² Dans le cas où un fonds de branche se substitue au fonds cantonal pour la perception de la contribution, cet organisme doit fournir des prestations au moins équivalentes à celles offertes par le fonds cantonal, en particulier en ce qui concerne la prise en charge des frais relatifs aux cours interentreprises.

Art. 8 Ressources

Art. 10 al. 1 Organes chargés de la perception

Art. 11

Art. 14 al. 2 Obligation de renseigner

Art. 18 Excédents du fonds

II Dispositions finales

[Informations]
Loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle
[En attente]

[Annexes]

[Arborescence]

Article référent
Art. 4 Prestations du fonds
¹ Le fonds contribue à financer, dans les limites du règlement d'exécution et de ses ressources, notamment:
c) abrogée;
f) abrogée;
² Dans le cas où un fonds de branche se substitue au fonds cantonal pour la perception de la contribution, cet organisme doit fournir des prestations au moins équivalentes à celles offertes par le fonds cantonal, en particulier en ce qui concerne la prise en charge des frais relatifs aux cours interentreprises.
³ Les ressources du fonds sont constituées par une contribution annuelle à la charge des employeurs et des indépendants assujettis à la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam) du 11 septembre 2008.

Présentation du nouvel outil Valaisan

▲ Liens et jurisprudence

Législation cantonale | Espaces de travail | Applications | Profil | Tableau de bord | Déconnexion

Editeur d'un acte législatif - [Recueil] Administrateur | Principal

Version | Publier | HTML | PDF | Retour

160.3
Loi d'application de la loi fédérale sur les droits politiques
[éditer](#)

[éditer](#) [PREAMBULES]

Le Grand Conseil du canton du Valais
vu les articles 31, alinéa 3, chiffre 1 et 42, alinéa 2 de la Constitution cantonale;
vu les dispositions de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques;
sur la proposition du Conseil d'Etat,
ordonne:

[éditer la structure des sections](#) | [ajouter un article au début](#) | [ajouter un article à la fin](#) | [déplacement](#) [CORPS]

Chapitre 1: Exercice des droits politiques

Article premier³ Exercice du droit de vote

Art. 2^{2,3} Vote par correspondance

Art. 3 Vote des invalides

Art. 3bis³ Vote des Suisses de l'étranger

Chapitre 2: Organisation des scrutins

Art. 4^{1,2,3} Envoi des bulletins et des textes

Art. 5² Ouverture des bureaux

Art. 6³ Communication des résultats

[Informations]
160.3
Loi d'application de la loi fédérale sur les droits politiques
[Officiel]

[Annexes] [ajouter](#)

[Arborescence]
- Éléments fondamentaux ▼

Jurisprudences / Liens [ajouter](#)

- 02.03.2012**
Zivilrecht - Personenrecht - Juristische Personen - Allmendgenossenschaften und ähnliche Körperschaften - KGE (I. Zivilrechtliche Abteilung) vom 2. April 2012 - TCV C1 11 102
- 01.03.2012**
Procédure civile - actions réelles - compétence ratione loci - décision du Tribunal du district de Sion du 1er mars 2012 - SIO C2 12 62
- 18.01.2012**
Procédure pénale - indemnité du défenseur d'office - arrêt du Tribunal pénal fédéral (Cour des plaintes) du 18 janvier 2012 - BK.2011.24 - TCV P3 11 187

Présentation du nouvel outil Valaisan

Recherche par numéros, abréviations ou articles

Législation cantonale	Espaces de travail	Applications	Profil	Tableau de bord	Déconnexion
------------------------------	--------------------	--------------	--------	-----------------	-------------

Rechercher - [Recueil] Administrateur | Principal

 Rechercher [Status]: [Mode]:

[Text]	[Numéro]	[Langue]	Abréviations	Articles
<input type="text"/>	<input type="text"/>	[Français] <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

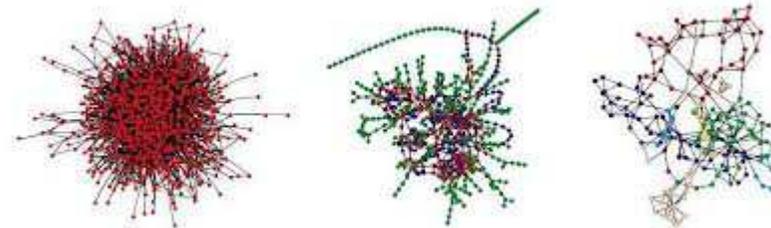
 160.3 Loi d'application de la loi fédérale sur les droits politiques	[Officiel] [adopté le]: 15.02.1995
Editer	PDF HTML
 160.5 Loi sur les incompatibilités	[Officiel] [adopté le]: 11.02.1998
Editer	PDF HTML

Présentation du nouvel outil Valaisan

▲ Autres actions en cours

- Consolider le Workflow (Exécutif – Législatif) publication en ligne et validation électronique
- Sécuriser les actes (analyse des procédures techniques) avec un visa digital authentifiant
- Offrir l'intégration automatique ou semi-automatique des modifications dans l'acte modifié
- Intégrer des passerelles sur les données fédérales (références au code civil) a terme uniformisé pour les actes fédéraux, cantonaux, ou inter cantonaux)
- Optimiser les notes de bas de page en incluant toutes les informations périphériques telles que les liens vers les débats et autres documents de références

Modularité & Evolutivité



Outil aux normes e-ch offrant des données interopérables

Recueil systématique en ligne en libre service (OpenSource/ données XML structurées et services SOAP)

Ne nécessite pas d'autres logiciels bureautiques

Environnement de travail digital et sécurisé permettant la gestion des actes législatifs et leur cycle de vie (notes et références)

Permet aux propriétaires de disposer de toutes les données. Celles-ci sont normées et exploitables par d'autres systèmes qui souhaiteraient utiliser ces données de manière transversale (Parlement, Tribunaux)

Le développement de l'outil et les technologies utilisées sont pérennes

Modularité & Evolutivité

▲ Une **boîte à outils** sera bientôt proposée pour optimiser le travail des juristes en charge des dossiers et affaires



Cet outil repose sur une App et un environnement web sécurisé

Il offre un accès en ligne et permanent à la législation et la jurisprudence valaisanne

L'outil doit permettre de recenser les dossiers en cours, les affaires ainsi que les références juridiques, commentaires et notes

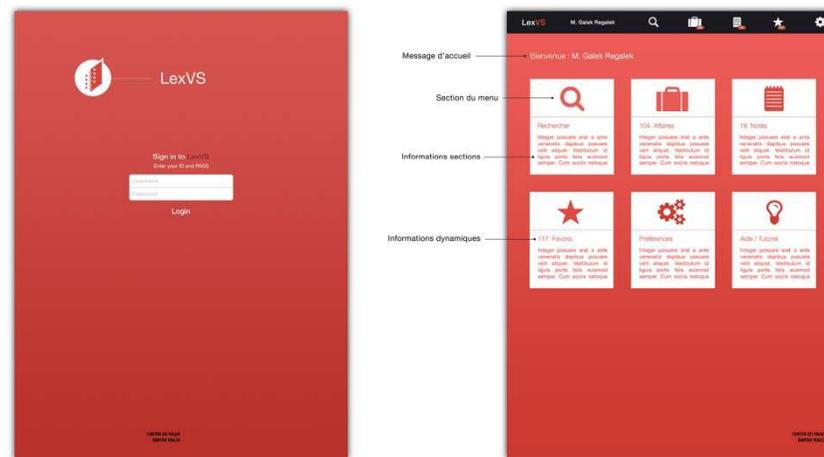
Le juriste travaille par projet. Disposer d'une vision globale des actions et des tâches en cours simplifiera considérablement son travail

Boite à outils



LexVS Mockup V03 DP JOB

Login & Home screen



Menu

Boîte à outils

Recherche



Boite à outils

Section active

The screenshot shows the LexVS interface with a document titled 'Tellus Euismod'. The document content includes sections for 'MON AFFAIRE', 'LOIS ATTACHÉES', and 'SUIVI'. Annotations include a red '10' with an arrow pointing to a specific paragraph, a red line pointing to a paragraph labeled 'Zone ajoutée', and a red line pointing to a dashed box labeled 'Ajouter loi'.

LexVS M. Galek Regalek

MON AFFAIRE

Tellus Euismod

Aenean venenatis amet consectetur porta dolor

Mullam quis risus eget urna mollis ornare vel eu leo. Nullam quis risus eget urna mollis ornare vel eu leo. Praesent commodo cursus magna, vel scelerisque nisl consectetur et.

Maecenas sed diam eget risus varius blandit sit amet non magna. Donec id elit non mi porta gravida at eget metus. Maecenas faucibus mollis interdum. Vivamus sagittis lacus vel augue laoreet rutrum faucibus dolor auctor. Maecenas sed diam eget risus varius blandit sit amet non magna. Aenean lacinia bibendum nulla sed consectetur. Duis mollis, est non commodo luctus, nisi erat porttitor ligula, eget lacinia odio sem nec elit.

LOIS ATTACHÉES

177.7

Section 1

Article premier

01 Morbi leo risus, porta ac consectetur ac, vestibulum at eros. Aenean lacinia bibendum nulla sed consectetur. Vivamus sagittis lacus vel augue laoreet rutrum faucibus dolor auctor. Cras justo odio, dapibus ac facilisis in, egestas eget quam. Cum sociis natoque penatibus et magnis dis parturient montes, nascetur ridiculus mus.

A) Maecenas sed diam eget risus varius blandit sit amet non magna.
B) Cum sociis natoque penatibus et magnis dis parturient montes, nascetur ridiculus mus.

02 Morbi leo risus, porta ac consectetur ac, vestibulum at eros. Aenean lacinia bibendum nulla sed consectetur. Vivamus sagittis lacus vel augue laoreet rutrum faucibus dolor auctor. Cras justo odio, dapibus ac facilisis in, egestas eget quam. Cum sociis natoque penatibus et magnis dis parturient montes, nascetur ridiculus mus.

Article second : Morbi leo risus

01 Morbi leo risus, porta ac consectetur ac, vestibulum at eros. Aenean lacinia bibendum nulla sed consectetur. Vivamus sagittis lacus vel augue laoreet rutrum faucibus dolor auctor. Cras justo odio, dapibus ac facilisis in, egestas eget quam. Cum sociis natoque penatibus et magnis dis parturient montes, nascetur ridiculus mus.

A) Maecenas sed diam eget risus varius blandit sit amet non magna.
B) Cum sociis natoque penatibus et magnis dis parturient montes, nascetur ridiculus mus.

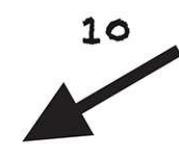
02 Morbi leo risus, porta ac consectetur ac, vestibulum at eros. Aenean lacinia bibendum nulla sed consectetur. Vivamus sagittis lacus vel augue laoreet rutrum faucibus dolor auctor. Cras justo odio, dapibus ac facilisis in, egestas eget quam. Cum sociis natoque penatibus et magnis dis parturient montes, nascetur ridiculus mus.

AJOUTER UNE LOI

SUIVI

12 Nov. 2013 Maecenas sed diam eget risus varius blandit sit amet non magna. Donec id elit non mi porta gravida at eget metus. Maecenas faucibus mollis interdum. Vivamus sagittis lacus vel augue laoreet rutrum faucibus dolor auctor. Maecenas sed diam eget risus varius blandit sit amet non magna. Aenean lacinia bibendum nulla sed consectetur. Duis mollis, est non commodo luctus, nisi erat porttitor ligula, eget lacinia odio sem nec elit.

06 Sep. 2013 Sed diam eget risus varius blandit sit amet non magna. Aenean lacinia bibendum nulla sed consectetur.



Zone ajoutée

Ajouter loi

Mutualisation développement



Forces et opportunités

- ▲ Gratuite pour la mise à disposition des outils
- ▲ Open source, mutualisation et agrégation des données XML/SOAP
- ▲ Financement *one shoot* nécessaire à la configuration (spécifique au canton) dans le cadre de l'introduction des lois cantonales.
- ▲ L'outil présenté propose un environnement de travail autonome multilingue. Il peut être mutualisé avec les cantons intéressés.
- ▲ Développement plus avancé des fonctions, coûts partagés pour la veille technologique, autonomie cantonale dans les besoins . Plus il y a d'acteurs, moins cela sera coûteux !

Mutualisation développement



Mutualiser pour assembler les pièces du puzzle, positionner les besoins sur le bon curseur

- ▲ Toutes les options sont ouvertes, que ce soit en modularité ou pour les évolutions futures (Actuellement le système est prévu pour le VS, mais en fonction des parties prenantes nous allons pouvoir optimiser les développements.
- ▲ Le Canton du Valais propose des installations test à partir de l'automne 2014 pour les cantons intéressés
- ▲ Coûts: Pour la phase de démarrage , 150000.- francs. Si quatre cantons souhaitent s'engager, la participation serait de 37'000.-/an

Pas de systèmes imposés pour l'agrégation des données dans un container commun. Les systèmes disponibles sont utiles dès lors qu'il tiennent compte de la norme e-ch 0095 et que les objectifs sont partagés.

Merci pour votre attention
Questions / Réponses